2969

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 34 route du bois de pins
29160 CROZON
890 983 372 R.C.S. Quimper

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,

le 10 septembre,

Les soussignés :

La société PYLON, société par actions simplifiée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 917 950 578, représentée par son Président,

propriétaire de 500 actions sur les 1 000 actions composant le capital social

La société CANOPEE, société par actions simplifiée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 917 789 000, représentée par son Président,

propriétaire de 500 actions sur les 1 000 actions composant le capital social

Seuls associés de la Société et représentant ensemble la totalité des droits de vote,

Après avoir pris connaissance :

- de l'inventaire et des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- du rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice ;
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- du texte des décisions soumises à leur approbation.

Ont pris, à l'unanimité, les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la Présidence ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Constatation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 et clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 111 045 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DÉCISION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à 111 045 €, comme suit :

Bénéfice de l'exercice : 111 045 €

La réserve légale ayant atteint le dixième du capital social, il n'y a pas lieu à dotation complémentaire.

Formant un bénéfice distribuable de : 111 045 €

Distribué en totalité sous forme de dividendes, soit : 111 045 €

Cette distribution est répartie entre les associés comme suit :

- la société PYLON : 55 522,50 € ;
- la société CANOPEE : 55 522,50 € ;

À défaut de versement effectif de ce dividende en numéraire dans les quinze (15) jours de la présente décision, son montant sera automatiquement inscrit au crédit du compte courant d'associé ouvert au nom de chaque bénéficiaire dans les livres de la Société.

Ainsi, après affectation, le solde du compte « report à nouveau » demeure inchangé et s'élève à 0 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les distributions de dividendes suivantes sont intervenues au cours des trois derniers exercices :

- Exercice clos le 31 décembre 2022 : 20 402 € ;
- Exercice clos le 31 décembre 2023 : 62 015 € ;
- Exercice clos le 31 décembre 2024 : 20 675 € ;

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DÉCISION

Après lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, la collectivité des associés constate qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME DÉCISION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'ensemble des associés.



La société PYLON

Représentée par son Président,
Monsieur Igor BUTTIN



La société CANOPEE
Représentée par son Président,
Monsieur Hugo ROCARD

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé **I**				
Frais d'établissement **II**				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				268 650
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ III				**268 650**
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis	1 102 370		1 102 370	1 355 532
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	473		473	15 141
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	3 590		3 590	100 508
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	**1 106 433**		**1 106 433**	**1 471 180**
Frais d'émission des emprunts **V**				
Primes de remboursement des emprunts **VI**				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif **VII**				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	**1 106 433**		**1 106 433**	**1 739 830**
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an				

Bilan Passif



Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Capitaux propres		
Capital (dont versé)	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	111 045	20 675
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES I	**112 145**	**21 775**
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS II		
Emprunts et dettes (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	328 750	500 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	364 112	587 911
Emprunts et dettes financières diverses (2)	3 358	3 301
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60	60
Dettes fiscales et sociales	27 598	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	270 409	626 784
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES III	**994 288**	**1 718 055**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif **IV**		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à IV)	**1 106 433**	**1 739 830**
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(2) Dont emprunts participatifs		